DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

VILLE DE PARMAIN
Plus Haut et Plus Outre

VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023/40

Date de Convocation
21/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à 19 heures 15, **le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique,
sous la présidence de ***Monsieur Loïc TAILLANTER***, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 9
Votants : 29

PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Dominique MOURGET, Frédérick FÉZARD, Didier PONNET, Sébastien GUÉRINEAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS **:**
Nadine CALVES donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING, Philippe TOUZALIN donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Martine DESRY donne pouvoir à Philippe DESRY, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Loïc TAILLANTER, Émilie PORTIER donne pouvoir à Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Didier PONNET, Solange FAUCOMPREZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU

Louise FEINSOHN a été désignée Secrétaire de Séance

OBJET : SIPIAP (Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam – Parmain) : rapport d'activités – Exercice 2022

VU l'article L 5211-39 du CGCT, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement,
CONSIDÉRANT que le rapport du Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam Parmain (SIPIAP) fait l'objet d'une communication par le maire ou son représentant au conseil municipal en séance publique,
CONSIDÉRANT que ce rapport fournit les informations essentielles à caractère organisationnel et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du SIPIAP et d'assurer ainsi une plus grande transparence vis-à-vis des usagers,
Sur exposé de Madame Renée BOU ANICH, Conseillère municipale déléguée au SIPIAP et Vice-Présidente de ce syndicat,
Le Conseil municipal,
À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** du bilan d'activités du SIPIAP (Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam Parmain) pour l'exercice 2022.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».

MAIRIE DE PARMAIN (Val d'Oise)

Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

SIPIAP

BILAN D'ACTIVITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE L'ISLE-ADAM PARMAIN

Exercice 2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

ARTICLE PRELIMINAIRE

Syndicat Intercommunal :

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'ECPI sont entendus. Le président du Syndicat peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité du syndicat. »

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

SOMMAIRE

ARTICLE PRELIMINAIRE

PRESENTATION

A- Définition
B- Composition
C- Localisation géographique

HISTORIQUE

ORGANISATION

A- Fonctionnement
B- Les moyens du Syndicat
C- Température de l'eau
D- Activités du SIPIAP
E- Tarifs des entrées et Activités
  1- Tarif des entrées du 1er septembre 2020 au 30 juin 2022
  2- Tarifs des entrées depuis le 1er juillet 2022
  3- Tarif des activités du 1er septembre 2020 au 30 juin 2022
  4- Tarif des activités depuis le 1er juillet 2022
  5- Paiement en trois fois
F- Accueil des scolaires
G- Mise à disposition
H- Associations

LES MOYENS HUMAINS

- Organigramme

L'EXECUTION BUDGETAIRE

1- Présentation générale du compte administratif
2- Dépenses de Fonctionnement
3- Recettes de fonctionnement
4- Dépenses d'investissement
5- Recettes d'investissement
6- Etat de la Dette

OCCUPATION DES BASSINS

A- Ouverture du Site – fermeture du site
B- Répartition de l'occupation des bassins

ACTIVITE DES BASSINS - SIPIAP

A- Activités à l'Année
B- Evolution de la fréquentation du public
C- Les scolaires

ACTIVITE DES BASSINS – HORS SIPIAP

RECETTES DU SIPIAP

A- Entrées sans abonnement
  1- Entrées Adultes
  2- Entrées Enfants
B- Cartes d'abonnement
C- Sauna-Hammam
D- Participations et Conventions

ENTRETIEN DE L'ETABLISSEMENT

CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

A. DEFINITION

Le SIPIAP est le Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam Parmain.

B. COMPOSITION

Le syndicat est composé de 2 communes : L'Isle-Adam et Parmain.
Le territoire intercommunal s'étend sur 24,14km² pour une population de 17 980 habitants.

C. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le SIPIAP composé des deux villes franciliennes du centre nord du Val-d'Oise est situé sur les deux rives de l'Oise à vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau au nord-nord-ouest des portes de Paris, une dizaine au nord-est de Pontoise et trente-cinq au sud de Beauvais.

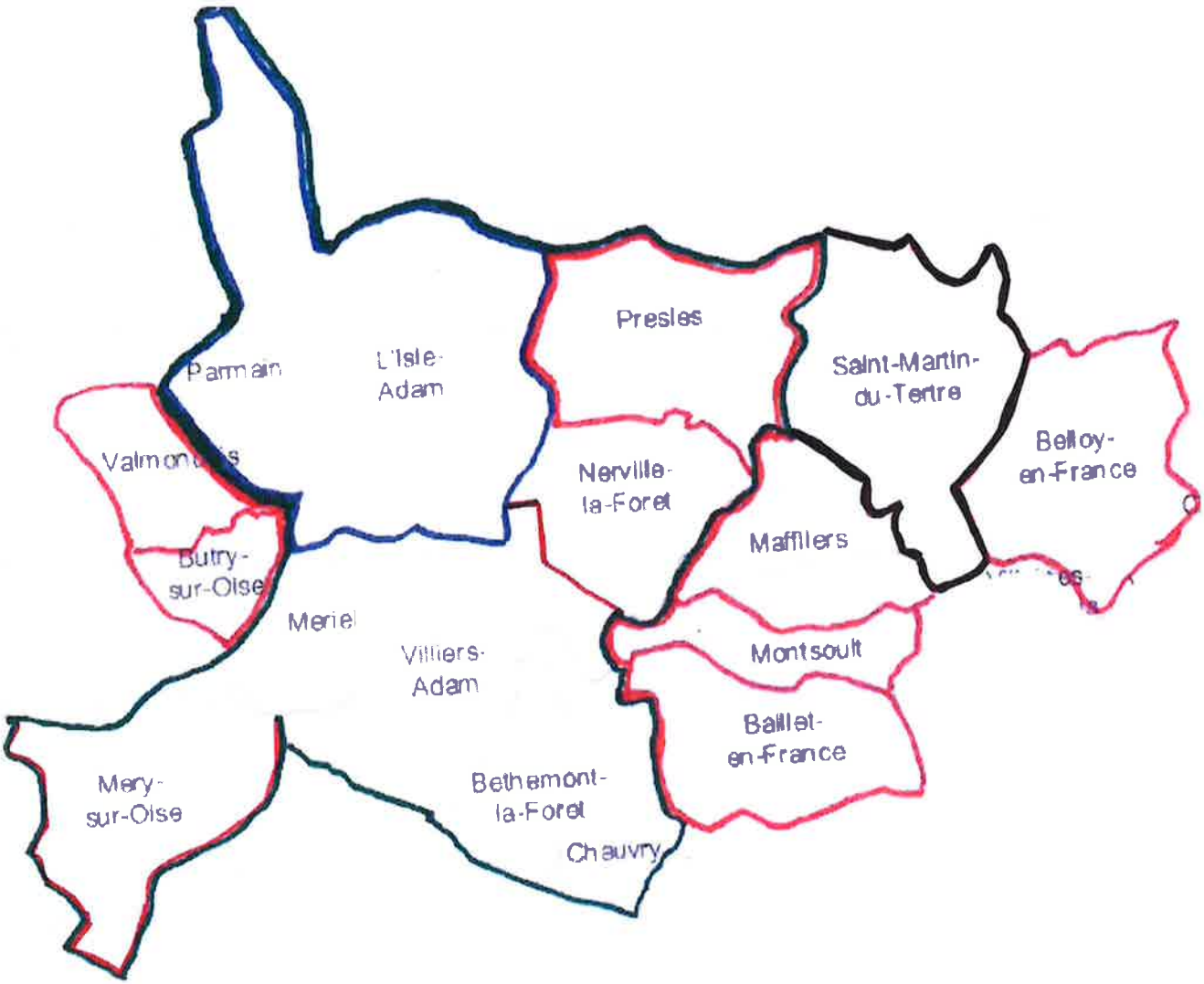

Territoire du SIPIAP : L'Isle-Adam et Parmain

Territoire de la CCVO3F

Communes ayant une convention pour l'accueil des scolaires

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

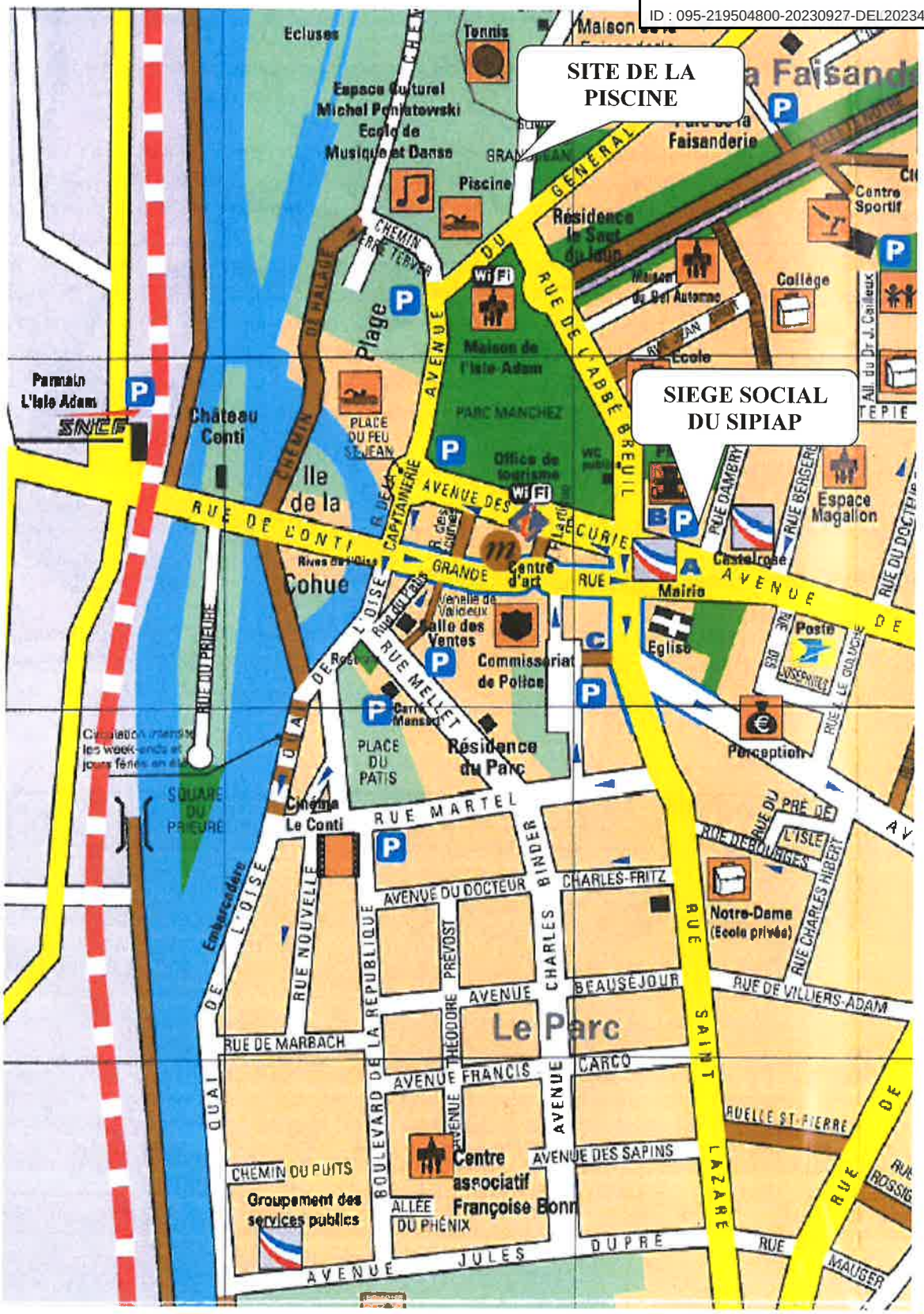

Source : service Communication de la ville de L'Isle-Adam (Val-d'Oise) – France

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

2002 : Modification des statuts et création du Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam Parmain, le SIPIAP.

Sa principale tâche est la réalisation d'audit et le chiffrage des travaux de remise aux normes et de modernisation du bâtiment existant ou la réalisation d'une nouvelle piscine. Après étude et en concertation avec les municipalités de L'Isle-Adam et de Parmain, la décision de construire un nouveau complexe moderne est entérinée.

La volonté du SIPIAP est alors de permettre à ses administrés, aux partenaires existants et futurs (scolaires, associations, communes, ...) de disposer d'un complexe sportif assurant un meilleur accueil du public, une sécurité aux visiteurs, une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des conditions de travail optimales à son personnel mais aussi la possibilité de diversifier ses activités.

2003/2006 : Etudes, montage financier.

2006 : Pose de la première pierre.

2006/2008 : Travaux de construction

08/08/2008 : Ouverture du nouvel équipement sportif au public.

2009 : Inauguration du bâtiment en présence de M. le Député Maire, Axel PONIATOWSKI, de M. le Conseiller général Roland GUICHARD, maires respectifs des communes de l'ISLE-ADAM et de PARMAIN, de M. le Président du Conseil Général du Val d'Oise, Didier ARNAL et de M. Olivier GALIANA, représentant M. le Président de la Région Ile-de-France.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

ORGANISATION

Le SIPIAP est administré par un Comité Syndical composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, désignés par le Conseil Municipal des communes membres.

Le Président, élu par le Comité Syndical est le chef de l'exécutif ; il a reçu délégation du Comité lui permettant de conclure des affaires dans des domaines précis (contrats d'assurance, marchés publics, régies comptables, gestion de trésorerie et dette inscrite au Budget).

La Vice-présidente a été désignée parmi les membres du Comité Syndical. Elle dispose d'une délégation de signature générale en cas d'empêchement du Président.

Les décisions prises par délégation font l'objet de compte-rendu lors de chaque Comité Syndical.

Composition du Comité Syndical à compter du 24 juillet 2020 :

QUALITE	NOM	PRENOM	VILLE REPRESENTEE
PRESIDENT	MOREAU	Joël	L'ISLE-ADAM
DELEGUEE	PROCOPPE	Aurélie	L'ISLE-ADAM
DELEGUE	BRUNEL	Gérard	L'ISLE-ADAM
VICE-PRESIDENTE	BOU-ANICH	Renée	PARMAIN
DELEGUE	DAMERVAL	Michel	PARMAIN
DELEGUE	TOUZALIN	Philippe	PARMAIN

Le comité syndical se réunit sur convocation du Président. Sur 2022, se sont tenues les réunions suivantes :

Date	Points à l'ordre du jour
15/02/2022	Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2021
	Compte-rendu des décisions
	Rapport d'Orientations Budgétaires 2022
	Participations communales L'Isle-Adam Parmain
	Débat portant sur les garanties de Protection sociale complémentaire
	Tarifs carte abonnés
24/03/2022	Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2022
	Vote du compte administratif 2021
	Vote du compte de gestion 2021
	Affectation des résultats
	Vote du budget primitif 2022
	Tarifs pour les commerçants de L'Isle-Adam et Parmain
	Convention de prestation d'offre locale avec le CNAS
28/06/2022	Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2022
	Compte rendu des décisions
	Bilan des activités 2021
	Tarifs des entrées et des activités
	Remboursement COVID pour les activités aquatiques
08/11/2022	Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2022
	Compte rendu des décisions
	Ajustement de la participation de la ville de L'Isle-Adam – scolaires 2022
	Décision modificative n°1
	CIG-ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire
13/12/2022	Approbation du compte rendu de la séance du 08 novembre 2022
	Compte rendu des décisions
	Décision modificative n°2
	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023 – 2026 proposé par le CIG Grande Couronne

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

B- LES MOYENS DU SYNDICAT

❖ Le site, construit par le SIPIAP, situé au 1 avenue Paul Thoureau à L'Isle Adam, a ouvert ses portes au public le
8 août 2008. Composé de plus de 400 m² de plans d'eau à disposition du public, cet espace aquatique comprend :

❖ Un bassin sportif intérieur de 312,5 m² comprenant un bassin sonorisé de 25 mètres par 12,5 mètres à profondeur variable de 1,80m à 2,20m.

❖ Un bassin ludique intérieur de 115 m² avec une rivière à contre-courant, une cascade, des jets de massage et une zone aquagym…

❖ Une pataugeoire pour les plus petits avec des jets et un champignon d'eau.

❖ Un espace détente composé d'un sauna et d'un hammam.

❖ Un solarium et des espaces verts de détente pour la saison estivale

C- TEMPERATURE DE L'EAU

Nous garantissons à nos visiteurs, une eau à température constante tout au long de l'année :

- 27° C dans le grand bassin,
- 29° C dans le petit bassin. Elle est portée à 32° lors de l'activité des Bébés Nageurs.

Cette température se situe dans la moyenne haute constatée dans les piscines alentours.

D- ACTIVITES PROPOSEES PAR LE SIPIAP

La piscine L'Isle-Adam / Parmain, propose également des activités à l'année ou sur des périodes ponctuelles comme les vacances scolaires afin de satisfaire un large éventail d'utilisateurs :

- Bébés nageurs, activité réservée aux enfants de 6 mois à 5 ans,
- Cours collectifs de natation pour les 4 - 7 ans,
- Cours collectifs adultes,
- Apprentissage Enfant et Adulte,
- Familiarisation Enfant et Adulte,
- Perfectionnement Enfant et Adulte,
- Aquagym,
- Aqua-Bike,
- Cross 'Nat
- Natation palmes / monopalmes,
- Aqua-circuit

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

E- TARIFS DES ENTREES ET ACTIVITES

1- TARIFS DES ENTREES DU 1ER SEPTEMBRE 2020 au 30 JUIN 2022

TARIFS	L'ISLE-ADAM et PARMAIN		CCVO3F		EXTERIEURS	
	A l'unité	Carte de 10 entrées	A l'unité	Carte de 10 entrées	A l'unité	Carte de 10 entrées
ENFANT de -3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-	Gratuit	Gratuit
ENFANT de -12 ans	3.00 €	23.50 €	3.50 €	-	4.80 €	40.90 €
ENTREE SIMPLE	4.00 €	32.00 €	5.00 €	-	6.50 €	56.00 €
ENTREE SIMPLE + SAUNA/HAMMAM (+18ans)	10.00 €	80.00 €	11.00 €	88.00 €	12.50 €	100.00 €
SUPPLEMENT SAUNA/HAMMAM (+18 Ans)	-	+ 8.00 €	-	-	-	+ 8.00 €
TARIFS PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP (sur présentation d'une carte d'invalidité de 80 % et plus, en cours de validité)						
ADULTE	2.00 €	-	2.50 €	-	3.20 €	-
ENFANT	1.50 €	-	1.75 €	-	2.35 €	-
ACCOMPAGNATEUR	GRATUIT	-	GRATUIT	-	GRATUIT	-
CONSIGNE					Pièce de 2 €	

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

2- TARIFS DES ENTREES DEPUIS LE 1ER JUILLET 2022

TARIFS	L'ISLE-ADAM ET PARMAIN				CCVO3F				EXTERIEURS			
	A l'unité	Carte 10 entrées	Carte 20 entrées	Carte 30 entrées	A l'unité	Carte 10 entrées	Carte 20 entrées	Carte 30 entrées	A l'unité	Carte 10 entrées	Carte 20 entrées	Carte 30 entrées
ENFANT DE -3 ANS	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
ENFANT DE -12 ANS	3.40 €	27.00 €	53.00 €	78.00 €	4.00 €	32.00 €	62.00 €	91.00 €	5.50 €	47.00 €	91.00 €	131.00 €
ENTREE ADULTE	4.50 €	37.00 €	71.00 €	103.50 €	5.50 €	46.00 €	90.00 €	131.00 €	7.50 €	64.00 €	125.00 €	182.00 €
ENTREE ADULTE +SAUNA/HAMMAM (+18 ans)	11.50 €				12.50 €				14.00 €			
SUPPLEMENT SAUNA/HAMMAM (+18 ans)	8.00 €				9.00 €				9.50 €			
TARIFS PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP (sur présentation d'une carte d'invalidité de 80% et plus, en cours de validité)												
ADULTE +12 ANS	2.30 €				3.00 €				3.50 €			
ENFANT -12 ANS	1.70 €				2.00 €				2.70 €			
ACCOMPAGNATEUR	Gratuit				Gratuit				Gratuit			
LOCATION BIKE MIDI	8.00 €											
REMPLACEMENT CARTE (perdue, volée)	1.50 €											

3- TARIF DES ACTIVITES DU 1ER SEPTEMBRE 2020 AU 30 JUIN 2022

TARIFS ACTIVITES	L'ISLE ADAM PARMAIN	CCVO3F - EXTERIEURS
	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2020/2021
Bébé Nageur	220 €	260 €
Ecole de natation	210 €	235 €
Natation adulte	210 €	235 €
Aquagym	220 €	260 €
Aqua-Phobie	220 €	260 €

4- TARIF DES ACTIVITES DEPUIS LE 1ER JUILLET 2022

TARIFS ACTIVITES 2022	L'ISLE-ADAM PARMAIN			CCVO3F-EXTERIEURS		
	ACTIVITES A L'ANNEE	FRAIS D'INSCRIPTION	SEANCE	ACTIVITES A L'ANNEE	FRAIS D'INSCRIPTION	SEANCE
Bébé nageur	255 €	10 €	9 €	300 €	10 €	11 €
Ecole de natation enfant	240 €	10 €		270 €	10 €	
Natation adulte	240 €	10 €		270 €	10 €	
Aquagym	255 €	10 €	9 €	300 €	10 €	11 €
Aqua phobie	255 €	10 €		300 €	10 €	
Crevettes	300 €	10 €		340 €	10 €	
Aqua bike	300 €	10 €	12 €	340 €	10 €	15 €

Réduction de 25% sur la 3ème activité et suivantes (inscriptions et plus au sein d'un même foyer)

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

Afin de répondre à ses difficultés financières, le SIPIAP a augmenté ses tarifs
En effet, compte tenu la conjoncture actuelle, le SIPIAP subit de fortes haus
un marché de performance énergétique.
De plus des frais d'inscription ont été mis en place pour toute nouvelle adhésion.

5- PAIEMENT DES ACTIVITES EN TROIS FOIS

Lors de la réunion du Comité Syndical du 24 mai 2012, l'assemblée a décidé de mettre en place à compter de la saison 2012-2013, la possibilité de régler en trois fois les frais d'inscription des activités à l'année. Pour toute nouvelle inscription, 10 € de frais d'inscription sont facturés lors du paiement du 1er acompte.
Les prélèvements se décomposent comme suit :

Activités	Aquagym, Aqua phobie, Bébés Nageurs		Crevettes Aqua bike		Ecole de Natation, Natation adultes	
	Habitants de L'Isle-Adam et Parmain : 255.00 €	Habitants extérieurs : 300.00 €	Habitants de L'Isle-Adam et Parmain : 300.00 €	Habitants extérieurs : 340.00 €	Habitants de L'Isle-Adam et Parmain : 240.00 €	Habitants extérieurs : 270.00 €
1er acompte	85 €	100 €	100 €	114 €	80.00 €	90.00 €
2ème acompte	85 €	100 €	100 €	113 €	80.00 €	90.00 €
3ème acompte	85 €	100 €	100 €	113 €	80.00 €	90.00 €

F- L'ACCUEIL DES SCOLAIRES

Depuis sa création, la piscine est ouverte pendant l'année scolaire aux classes des écoles maternelles et élémentaires des deux villes adhérentes qui sont accueillies par cycle de 15 ou 30 séances annuelles.
Certains établissements scolaires viennent également pendant l'année scolaire selon des horaires préalablement définis en accord avec l'Education Nationale. Ces créneaux d'accueil font l'objet de conventions signées entre les établissements et le SIPIAP.
Les séances sont réparties de septembre à juin.
Les classes d'Auvers sur Oise, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Butry-sur-Oise, Maffliers, Montsoult, Presles, Valmondois, L'Isle Adam, Parmain, Nerville et l'Ecole Notre-Dame sont également accueillies sur le site par le biais de conventions d'utilisation entre les communes et le SIPIAP.
A la rentrée 2022, le SIPIAP a accueilli les classes de CE2/CM2, par cycle de 10 séances des communes de Presles, Nerville-la-Forêt, Chauvry/Bêthemont, Villiers-Adam, Méry-sur-Oise, Mériel avec un tarif préférentiel du fait que la CCVO3F participe au financement des cours de natation.
Les collèges et les lycées peuvent être accueillis dans les mêmes conditions que les écoles primaires.
La piscine a reçu durant l'année les collèges de Parmain, Viarmes, Pierre et Marie Curie et le collège de Notre Dame à L'Isle Adam ainsi que le lycée Fragonard.
Les centres de loisirs de L'Isle Adam et Parmain fréquentent la piscine pendant les vacances scolaires.

G- LES MISES A DISPOSITION

Dans le cadre de sa mission de service public, la piscine met à disposition ses bassins à différentes associations et structures qui viennent parfaire leurs entraînements sur des créneaux mais aussi en dehors des heures d'occupation de l'établissement. Il s'agit notamment des Sapeurs-Pompiers de L'Isle-Adam et Champagne-sur-Oise pour leur entraînement de corps ou d'exercices plus globaux de sécurité sur édifice public.

H- LES ASSOCIATIONS

Les associations peuvent aussi obtenir des créneaux, dans le cadre de convention d'utilisation, conclues annuellement pour l'année scolaire (de septembre à juin).
Ainsi, pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019, le SIPIAP a passé des conventions d'usage avec les associations suivantes :

- L'ASVO,

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

- Le Groupe Plongée,
- L'UNSS du Lycée Fragonard,
- L'UNSS du collège Pierre et Marie Curie
- Eau Bien Être
- Et l'Aqua-Forme d'Auvers-sur-Oise

LES MOYENS HUMAINS

Le personnel du SIPIAP se compose :

- D'emplois permanents : agents titulaires et contractuels,
- Des emplois non-permanents :

  - Des agents titulaires d'autres collectivités territoriales, au titre du régime de cumul d'activités, conformément aux décrets n°2007-658 du 2 mai 2007 et n°2011-82 du 20 janvier 2011, Ces agents sont chargés de l'animation des Bébés Nageurs,
  - Des emplois saisonniers recrutés durant la période estivale afin d'aider le personnel et compléter les équipes lors des congés des personnels permanents, (alinéa 2 article 3 de la loi du 26 janvier 1984),
  - Des emplois occasionnels recrutés afin de pallier le manque de personnels sur des périodes ponctuelles (alinéa 2 article 3 de la loi du 26 janvier 1984)

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

ORGANIGRAMME DES SERVI

Président du SIPIAP
Joël MOREAU
(Vice-Présidente Renée BOU-ANICH)

Directrice Générale des Services
Isabelle GUILLAUME

Directeur de la piscine
Michel BEAUMALE

Administratif
- Stéphanie MARINONI (Collaboratrice de la DGS)
- Fahima BENNAZOUZ (hôtesse d'accueil et de caisse)

Maîtres-nageurs
- José BOUIH
- Sophie CABOT
- Nicolas VAILLERE
- Jérôme MASCARO (remplacement de Jérôme LEROY/disponibilté pour convenances personnelles)
- Jérôme LOUILLET

Pôle entretien
- Stéphane DELALEU
- Héloïse COILLET
- Dimitri PINGLAUT(remplacement de Christine LEFEVRE en disponibilité)
- Olivier RIMBERT (remplacement Nathalie RUIZ en disponibilité)
- Tiphaine MOREAU (1/2 temps - contrat PEC)

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

Les membres du Comité syndical ont voté lors de la séance ordinaire du 13 avril 2023 le compte administratif 2022, qui peut se résumer ainsi :

1- Présentation générale du compte administratif 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE	II A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 134 668,33	G	1 060 772,29
	Section d'investissement	B	260 767,07	H	247 233,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	233 391,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	48 135,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 443 570,40	= G+H+I+J	1 541 397,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	15 335,01	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	15 335,01	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 134 668,33	= G+I+K	1 294 163,90
	Section d'investissement	= B+D+F	324 237,08	= H+J+L	247 233,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 458 905,41	= G+H+I+J+K+L	1 541 397,79

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 15 335,01	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engag[illegible] mandatées	[illegible]
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	15 335,01	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

2- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	409 876,00	407 201,43	2 398,00	0,00	276,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	609 282,01	609 268,69	0,00	0,00	13,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 144,00	18 141,87	0,00	0,00	2,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 037 302,01	1 034 611,99	2 398,00	0,00	292,02
66	Charges financières	49 775,73	49 204,11	0,00	0,00	571,62
67	Charges exceptionnelles	57,00	56,90	0,00	0,00	0,10
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 087 134,74**	**1 083 873,00**	**2 398,00**	**0,00**	**863,74**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*77 029,77*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*48 399,00*	*48 397,33*			*1,67*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***125 428,77***	***48 397,33***			***77 031,44***
	TOTAL	**1 212 563,51**	**1 132 270,33**	**2 398,00**	**0,00**	**77 895,18**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

3- RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou			
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	10 152,30	0,00	0,00	-10 152,30
70	Produits services, domaine et ventes div	622 619,00	659 474,68	0,00	0,00	-36 855,68
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	356 550,00	378 767,03	3 967,00	0,00	-26 184,03
75	Autres produits de gestion courante	2,90	1,28	0,00	0,00	1,62
	Total des recettes de gestion courante	979 171,90	1 048 395,29	3 967,00	0,00	-73 190,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 410,00	0,00	0,00	-8 410,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**979 171,90**	**1 056 805,29**	**3 967,00**	**0,00**	**-81 600,39**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL	**979 171,90**	**1 056 805,29**	**3 967,00**	**0,00**	**-81 600,39**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) **233 391,61**				

4- DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	123 676,62	107 846,07	15 335,01	495,54
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**123 676,62**	**107 846,07**	**15 335,01**	**495,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	152 921,00	152 921,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**152 921,00**	**152 921,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**276 597,62**	**260 767,07**	**15 335,01**	**495,54**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL	**276 597,62**	**260 767,07**	**15 335,01**	**495,54**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) **48 135,00**			

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

5- RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 971,23	6 503,94	0,00	467,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	192 332,62	192 332,62	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	**199 303,85**	**198 836,56**	**0,00**	**467,29**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**199 303,85**	**198 836,56**	**0,00**	**467,29**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*77 029,77*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*48 399,00*	*48 397,33*		*1,67*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***125 428,77***	***48 397,33***		***77 031,44***
	TOTAL	**324 732,62**	**247 233,89**	**0,00**	**77 498,73**

6- ETAT DE LA DETTE

ORGANISME	DATE DE L'EMPRUNT	DESIGNATION DE L'EMPRUNT	DUREE	MONTANT DE L'EMPRUNT	TAUX D'INTERÊTS	PERIODICITE DES ECHEANCES	ENCOURS AU 31 DECEMBRE 2022	ANNUITES PAYEES EN 2022
CAISSE D'EPARGNE	25/09/2020	Prêt n°005781G	20	3 058 420.24	1.67%	Trimestrielle	2 714 347.99	199 846.73 €
TOTAL				3 058 420.24			2 714 347.99	199 846.73 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

A- OUVERTURE – FERMETURE DU SITE – ANNEE 2022

Conformément à la législation en vigueur, il y a eu deux périodes de vidange des bassins sur l'année 2022, permettant aussi de mettre en place des actions de maintenance lourde.
Elles se sont déroulées fin mai et fin décembre 2022.

Le SIPIAP a aussi fermé les portes de ses installations certains jours fériés, en dehors des périodes de vidange :

- Lundi 18 avril
- Les Dimanches 1er et 08 mai
- Jeudi 26 mai
- Mardi 1er novembre
- Vendredi 11 novembre

B- REPARTITION DE L'OCCUPATION DES BASSINS

La piscine, composée de deux bassins, accueille tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires :

- Le public,
- Les activités SIPIAP à l'année et pendant les vacances scolaires,
- Les scolaires (élémentaires et maternelles),
- Les associations,
- Divers : les pompiers, les centres de loisirs, la préparation des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

ACTIVITES DES BASSINS - SIPIAP

A- ACTIVITES A L'ANNEE

ACTIVITES A L'ANNEE	NOMBRES D'INSCRITS
Aquagym	172
Aqua bike	10
Aqua phobie	4
Bébés Nageurs	100
Castors	22
Ecole de Natation	180
Natation adultes	80
Frais inscription	228
Total	**796**

ACTIVITES A LA SEANCE	NOMBRES D'INSCRITS
Aquagym	12
Aqua bike	5
Bébés Nageurs	1
Total	**18**

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

B- EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU PUBLIC

Depuis l'ouverture du complexe, nous pouvons suivre l'évolution de la fréqu

Année	Entrée public
2008	24 531
2009	50 967
2010	49 705
2011	52 097
2012	45 562
2013	47 044
2014	*
2015	48 350
2016	47 750
2017	46 638
2018	37 378
2019	34 168
2020	3 903
2021	8468
2022	25 971

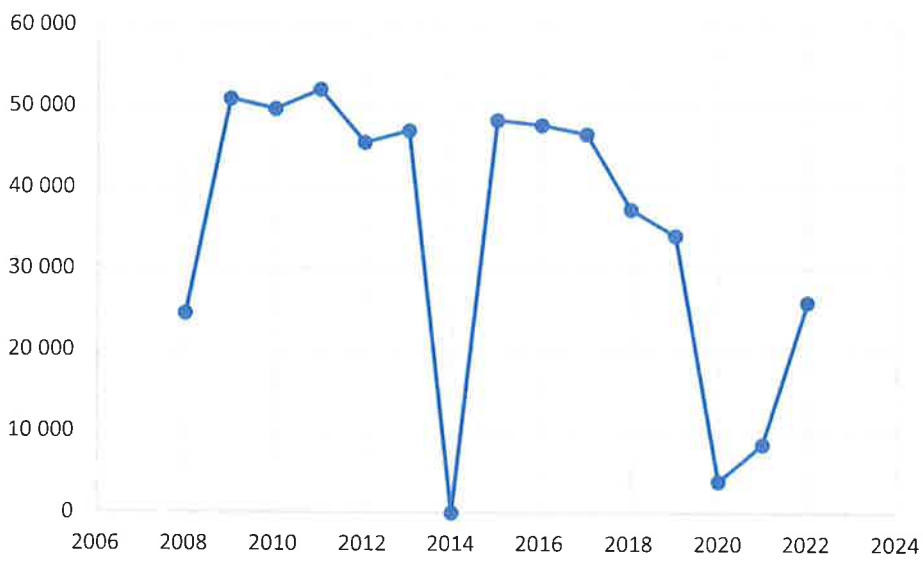

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

C- ACCUEIL DES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le SIPIAP accueille, tout type de conventions confondues, les élèves des classes maternelles et élémentaires suivantes :

Ecoles élémentaires et maternelles	Communes	Séances prévues	Séances réalisées
Ecole élémentaire de Chaponval Ecole élémentaire Les Aulnaies	AUVERS SUR OISE	16	16
Ecole élémentaire Henri Boiscommun Ecole maternelle et élémentaire Les Clottins	BAILLET EN FRANCE	30	23
Ecole élémentaire Albert Boucher	BELLOY-EN-FRANCE	15	12
Ecole élémentaire Raoul Sales	BUTRY SUR OISE	15	12
Ecole élémentaire Honoré de Balzac Ecole élémentaire Albert CAMUS Ecole élémentaire de Cassan Ecole maternelle Chantefleur Ecole maternelle Jean de la Fontaine Ecole maternelle Dambry	L'ISLE ADAM	225	200
Ecole élémentaire du Cèdre	MAFFLIERS	15	12
Ecole élémentaire Jules Ferry Ecole élémentaire Alphonse Daudet	MONTSOULT	30	25
Ecole élémentaire Maurice Genevoix Groupe scolaire du Centre Ecole élémentaire Jouy-le-Comte Ecole maternelle du Centre Ecole maternelle Maurice Genevoix	PARMAIN	131	131
Ecole élémentaire Pierre Brossolette Ecole élémentaire du Nantouillet Ecole maternelle du Centre	PRESLES	80	77
Ecole élémentaire Robert Hoffman	VALMONDOIS	15	7
Ensemble Notre Dame- section primaire-école privée	L'ISLE ADAM	30	20
Ecole élémentaire de NERVILLE	NERVILLE-LA-FORÊT	10	10
Ecoles élémentaires de Méry-sur-Oise	MERY-SUR-OISE	22	12

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

ACTIVITES DES BASSINS - HORS SIPIAP

Comme mentionné dans le paragraphe H- LES ASSOCIATIONS du chapitre ORGANISATION, des conventions d'utilisation de la piscine ont été contractées.

Le SIPIAP a ainsi mis à disposition ses installations auprès des associations suivantes :

ASSOCIATIONS
Aqua-Forme d'Auvers sur Oise
A.S.V.O.
GROUPE PLONGEE
UNSS du Lycée Fragonard
UNSS collège Pierre et Marie Curie
EAU BIEN ÊTRE

RECETTES DU SIPIAP

A- ENTREES SIMPLES

1- ENTREES SIMPLES ADULTES

Les entrées adultes représentent **5708 personnes** pour un montant total de **29 970.60 €** réparties ainsi :

Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam	2080	8 857.50 €
Parmain	571	2 433.50 €
Bêthemont la Forêt	14	75.50 €
Chauvry	5	25.50 €
Nerville-la-Forêt	36	193 €
Presles	194	1026.00 €
Villiers-Adam	28	148.00 €
Mériel	379	1996.00 €
Méry sur Oise	236	1236.00 €
Extérieurs	1867	13 224.50 €
Adulte HANDI L'Isle Adam Parmain	211	453.20 €
Adulte HANDI CCVO3F	21	60.50 €
Adulte HANDI extérieurs	47	156.40 €
CNAS	12	48.50 €
Commerçant	7	36.50 €
Total	**5708**	**29 970.60 €**

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

2- ENTREES SIMPLES ENFANTS

Les entrées enfants, représentent **3 450 jeunes** et ont généré **12 983.25 €** :

Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam	1439	4 587.00 €
Parmain	385	1243.80 €
Bêthemont la Forêt	5	19.00 €
Chauvry	1	04.00 €
Nerville-la-Forêt	18	70.50 €
Presles	99	377.50 €
Villiers-Adam	8	30.00 €
Mériel	212	788.00 €
Méry sur Oise	140	521.50 €
Extérieurs	966	5 012.70 €
Enfant HANDI L'Isle Adam Parmain	115	184.30 €
Enfant HANDI CCVO3F	16	32.00 €
Enfant HANDI extérieurs	46	112.95 €
Total	**3 450**	**12 983.25 €**

B- CARTES D'ABONNEMENT

Le SIPIAP propose aux habitants de l'Isle-Adam Parmain ainsi qu'aux habitants extérieurs à la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts des cartes d'abonnement, valables 1 an et composées de des tarifs préférentiels suivants :

Désignation	Nombre de cartes vendues	Montant total
Carte 10 entrées adulte L'Isle Adam	475	16 460.00 €
Carte 20 entrées adulte L'Isle Adam	63	4 230.00 €
Carte 30 entrées adulte L'Isle Adam	42	4 090.50 €
Carte 10 entrées enfant L'Isle Adam	133	3 363.50 €
Carte 20 entrées enfant L'Isle Adam	12	622.00 €
Carte 30 entrées enfant L'Isle Adam	2	156.00 €
Carte 10 entrées adulte Parmain	127	4 474.00 €
Carte 20 entrées adulte Parmain	15	984.00 €
Carte 30 entrées adulte Parmain	11	1044.00 €
Carte 10 entrées enfant Parmain	39	990.00 €
Carte 20 entrées enfant Parmain	3	145.00 €
Carte 30 entrées enfant Parmain	0	0.00 €
Carte 10 entrées adulte extérieurs	141	8 480.00 €
Carte 20 entrées adulte extérieurs	5	593.00 €
Carte 30 entrées adulte extérieurs	1	182.00 €
Carte 10 entrées enfant extérieurs	27	1 195.80 €
Carte 20 entrées enfant extérieurs	2	170.00 €
Carte 30 entrées enfant extérieurs	0	0.00 €
Carte 10 entrées adulte ccvo3f	97	4 192.00 €
Carte 20 entrées adulte ccvo3f	9	762.00 €
Carte 30 entrées adulte ccvo3f	5	604.00 €
Carte 10 entrées enfant ccvo3f	24	720.00 €
Carte 20 entrées enfant ccvo3f	1	62.00 €
Carte 30 entrées enfant ccvo3f	0	0.00 €
CNAS 10 entrées adulte	2	64.00 €
CNAS 20 entrées adulte	1	62.00 €
CNAS 30 entrées adulte	1	103.50 €
COS	1	32.00 €
Carte 10 entrées adulte commerçant L'Isle Adam	1	46.00 €
Carte 20 entrées adulte commerçant L'Isle Adam	0	0.00 €
Carte 30 entrées adulte commerçant L'Isle Adam	0	0.00 €
TOTAL	**1 240**	**53 826.50 €**

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

Pour l'année 2022, 1240 cartes ont été vendues, soit un total de 53 826.50 €

C- SAUNA-HAMMAM

Notre complexe met à la disposition du public exclusivement majeur un espace détente composé d'un sauna et d'un hammam à tarif unique depuis le 2 avril 2012.
Au titre de l'année 2022, 391 entrées ont été comptabilisées soit une recette d'un montant de 4 259.5 €

Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam Parmain	261	2 674.00 €
Entrées + sauna	200	2 165.00 €
Supplément sauna	61	509.00 €
CCVO3F	50	560.00 €
Entrées + sauna	42	498.00 €
Supplément sauna	8	62.00 €
EXTERIEURS	80	1025.50 €
Entrées + sauna	73	962.00 €
Supplément sauna	7	63.50 €
Total	391	4 259.50 €

Depuis la crise sanitaire, l'espace détente a fonctionné sur réservation.

D- PARTICIPATIONS ET CONVENTIONS

- **PARTICIPATIONS**

Le SIPIAP est un syndicat intercommunal créé avec l'appui de 2 communes : L'ISLE-ADAM et PARMAIN.
Ces communes participent au bon fonctionnement des missions du syndicat par une participation ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.
La CCVO3F participe à hauteur de 1.40 € par entrée simple/adulte et 1.20 € par entrée simple/enfant, soit 8233 € pour 2022.

En 2022, la participation prévisionnelle des communes membres était de 346 550 € (240 000 € pour l'Isle-Adam et 106 550 € pour Parmain), soit pour L'Isle Adam 19.54 €/hab et Parmain 18.68 €/hab.
La ville de L'Isle-Adam a ajusté sa participation d'un montant de 23 516.56 €. En effet, aux mois de janvier et février 2022, les écoles n'ont pu assister aux séances de piscine initialement prévues à la convention 2021/2022 du fait des décisions prises par l'Education Nationale dans le cadre de la crise sanitaire.

- **CONVENTIONS D'UTILISATION**

Le SIPIAP a conclu des conventions d'utilisation pour l'accueil des scolaires 2021/2022 des communes de L'Isle Adam, Parmain, Auvers sur Oise, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Butry-sur-Oise, Maffliers, Montsoult, Nerville, Valmondois, Presles et l'école privée Notre-Dame de l'Isle-Adam - section primaire
La collectivité a également contracté des conventions pour accueillir les collèges et les lycées ainsi que les associations.
L'ensemble de ces conventions représentent une recette de 400 855 € qui n'a pas été perçue dans son intégralité du fait des décisions prises par l'Education Nationale pour les mois de janvier et février dans le cadre de la crise sanitaire (388 633 €).

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 095-219504800-20230927-DEL202340-DE

ENTRETIEN

TRAVAUX
Entretien bâtiment
Travaux de plomberie
Etanchéité chéneau
Nettoyage bardage
Travaux d'électricité – mise en place de spots
Remplacement des serrures
Système d'alarme
Remplacement déclencheur alarme incendie
Entretien CRAM
Armoire déchloraminateur
Autres
Installation tripodes
Achat de chaises de surveillance SOS MNS

CONCLUSION

L'année 2022 a été très compliquée pour le syndicat, du fait de la hausse très importante du gaz et l'absence des écoles en janvier et février pour crise sanitaire mais aussi de la seconde aide Covid qui n'a pas été versée.

Afin d'éviter les complications budgétaires des années 2020/2021 et de percevoir des recettes supplémentaires, le SIPIAP reçoit depuis la rentrée scolaire 2022/2023 toutes les communes membres de la CCVO3F avec un tarif préférentiel et l'EPCI participe à la différence tarifaire.
Cette nouvelle organisation permet d'occuper tous les créneaux horaires de la semaine tout en laissant des disponibilités pour les communes extérieures.

La clôture budgétaire a été compliquée du fait que le SIPIAP n'a pas pu bénéficier des aides de l'état à savoir de l'aide COVID 2021 et du bouclier énergétique dû au versement tardif (31/12/2021) de l'aide COVID 2020.

En conclusion, le SIPIAP n'a pu assurer son équilibre budgétaire qu'en comptant sur les participations supplémentaires versées par les communes de Parmain et L'Isle Adam.